



**Communiqué de presse
de Jacques J.P. Martin, maire de Nogent-sur-Marne**

**DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES
BUDGET 2015**

Les collectivités doivent faire face à de nouvelles contraintes budgétaires liées aux efforts demandés par l'État à ces dernières au titre du redressement des comptes publics.

Un court résumé des lois de finances :

La Loi de programmation des finances publiques :

- prévoyait pour 2012-2017 : 1,5 milliards en 2014 ;
- prévoyait entre 2014 et 2020 une réduction globale de 2,25 milliards.
- La Loi de finances 2014 a porté la contribution de la réduction des concours financiers à 3 milliards.
- Puis, une nouvelle loi de programmation 2015 votée le 29/12/2014 a appliqué un plan d'économie globale de 50 milliards, de 2014 à 2019. Cela se traduit uniquement pour la DGF par une baisse de 1,5 milliards en 2014, qui devient en 2015 de 3,67 milliards.

I – LE CONTEXTE

La Loi de Finances 2014 portait la contribution des collectivités à hauteur de 1,5 milliards d'euros pour 2014. Pourtant, celles-ci vont devoir supporter une nouvelle contribution évaluée à 11 milliards d'euros entre 2015 à 2017 et pour la seule année 2015 à 3,67 milliards d'euros. **Pour la Ville de Nogent-sur-Marne, cette nouvelle mesure, à elle seule, ampute les ressources de la collectivité de + de 1 million d'euros ce qui équivaut à 4,5 points d'impôts.**

Les budgets 2014-2017 seront donc des budgets à risque pour les collectivités, la décision subite, brutale et arbitraire du Gouvernement d'amputer les dotations de l'État de 11 milliards d'euros a pris les collectivités par surprise.

Les maires ont en effet fait campagne en 2014 sans savoir que l'État allait, après la Loi de Finances 2014, changer une nouvelle fois les règles de financement.

Il ne faudrait pas que la contribution qui pourrait sembler naturelle et normale des collectivités à la réduction des déficits conduise à une réelle impasse budgétaire pour la grande majorité des villes de plus de 10 000 habitants.

Les conséquences seront importantes pour tous car cette spoliation sera difficile à absorber sans mesure d'urgence si nous souhaitons conserver la qualité des services publics à la population.

Rappelons que la part de la dette des collectivités locales représente 9,5% des déficits publics alors qu'il nous est demandé de faire un effort de 25%.

La réduction importante et imprévue de la dotation globale de fonctionnement (DGF) **conduira à un transfert de l'impopolarité fiscale sur les collectivités territoriales.** Il est à signaler que la réforme des dotations en cours ne doit pas (six associations d'élus locaux viennent d'intervenir auprès du Gouvernement) se résumer à la suppression de certaines recettes **fiscales en confondant la révision des règles d'attribution de la DGF et la péréquation des collectivités au déficit public. La réforme de la DGF et de la péréquation ne devra pas être faite sans une négociation préalable globale sur la baisse des dotations de l'État et l'évolution par strate des finances locales, c'est ce que nous exigeons au sein de l'Association des maires de France (AMF).**

En ce qui concerne l'investissement, nous sommes dans l'attente des résultats de la réunion AMF/Gouvernement du 5 mars à Maignon.

Il faut rappeler que l'investissement public est le dernier moteur de la croissance. Il est porté à 70% par les collectivités locales, dont 58% par le bloc communal. Or, c'est sur celui-ci que va porter l'essentiel de l'effort.

À Nogent, pour les investissements, nous allons tenter, malgré une diminution de 30% du volume 2015 et le glissement sur 2 à 3 ans de certains projets, de maintenir comme les années passées un effort correct en matière d'investissement public.

La raréfaction de la ressource, l'augmentation mécanique des prix à la consommation, l'impact des mesures gouvernementales en faveur des catégories les plus basses de la fonction publique (revalorisation des salaires des catégories C, rythmes scolaires...) ainsi que le relèvement du taux de cotisations « charges patronales » nous imposent de réduire nos coûts de fonctionnement de manière drastique : au total 2015, ces coûts évoluent de 400 000 €. Il faut ajouter 560 000 € de pénalités SRU supplémentaires, sans compter les autres contraintes (accessibilité, handicap, haut débit...).

L'optimisation et la mutation des compétences au sein de notre administration, lancée depuis près de 2 ans, devra permettre de limiter l'évolution de nos charges, voire de les diminuer sans remettre en cause l'importance et la qualité des services à la population.

Au cours l'exercice 2015 et des 3 années suivantes, l'e-administration sera au cœur des déploiements de nouveaux dispositifs, pour favoriser la participation de chacun à la vie de la commune.

Notre engagement en faveur du développement durable et de la mise en œuvre des transitions énergétiques écologiques se concrétise par la recherche de solutions pérennes en matière d'économie d'énergie, et nos équipements futurs répondront au label HQE (Haute qualité environnementale). Il en va de la réduction des dépenses de gestion pour les prochaines années.

II - LE DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Le cycle budgétaire des collectivités est rythmé par l'élaboration de différents documents comptables et financiers présentés et votés par l'assemblée délibérante pour l'organisation, l'activité des services et l'aménagement de la collectivité.

Le débat d'orientations budgétaires participe à l'information des élus et de la population sur les investissements projetés, la fiscalité, l'endettement et tout élément financier permettant une appréciation des finances de la commune.

Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. Celui-ci doit permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires dans une mise en perspective pluriannuelle proposée pour l'exercice.

Les enjeux budgétaires auxquels est confrontée la commune sont importants, baisse historique des dotations de l'État, augmentation mécanique des prix, décisions gouvernementales en matière de :

- revalorisation des agents de catégorie C ;
- construction de nouveaux logements sociaux (pénalités SRU et surcharge foncière) ;
- accès des territoires au très haut-débit ;
- accessibilité des équipements publics... (plan pluriannuel jusqu'en 2019)

qui aggravent les dépenses de la ville.

Le budget de la collectivité doit faire face à des ressources en diminution et des charges, même contenues, à la hausse. **Cette situation a pour effet de baisser l'autofinancement et l'épargne brute, ce qui impactera directement les investissements.**

Notre principal défi, pour les années à venir, sera de répondre aux exigences de la population en matière d'équipement, d'absorber les évolutions mécaniques des charges de gestion courante, d'absorber les transferts de charges en année pleine comme la réforme des rythmes scolaires, l'embauche de contrats aidés à la demande de l'État et d'anticiper la réforme territoriale et ses conséquences financières.

Ces ajustements nécessiteront un recours à l'emprunt important, faute d'autofinancement suffisant et, dans une moindre mesure, le recours à une augmentation de la fiscalité locale.

Dans un contexte où la raréfaction de la ressource sera de plus en plus prégnante dans la construction des futurs budgets locaux, l'organisation et la montée en compétences des savoir-faire de chacun sera l'enjeu majeur des années à venir pour maîtriser les flux financiers, simplifier l'accès à l'administration et répondre aux exigences de nos concitoyens en matière d'accueil, de service et d'aménagement du territoire.

III - FAIRE FACE À UN VÉRITABLE DÉFI

Pour boucler le budget principal (BP) 2015, il sera proposé un partage des efforts entre la baisse des charges de fonctionnement, la réactualisation de certains tarifs de services publics et une augmentation des taxes locales d'environ 3%. C'est à ce prix que nous arriverons à maintenir la qualité et la richesse des services à la population, sans hypothéquer les deux à trois années à venir.

Pour maintenir un niveau de service de qualité, absorber les augmentations générées par les décisions de l'État et intégrer une perte conséquente de nos recettes supérieures à 1 million d'euros. **La rationalisation de nos charges engagée depuis 2013 ne permet pas encore d'en compenser totalement les effets. D'ores et déjà, nous nous engageons vers un plan pluriannuel de baisse des charges qui pourrait à terme se traduire, si nous ne réussissons pas collectivement, par une remise en cause du type de services à la population.**

La baisse des charges de fonctionnement doit s'accompagner d'une hausse de nos recettes. Cela nous conduit dès à présent à augmenter les tarifications de certaines de nos prestations, et nous envisageons, comme annoncé en début d'année, d'appliquer chaque année une revalorisation de nos tarifs à hauteur du taux d'inflation.

Chacun d'entre nous doit participer à cet effort. En premier lieu, l'administration, dont la feuille de route impose qu'elle s'attache à garantir le niveau des charges courantes à celui du réalisé de l'exercice précédent, avec une enveloppe de 10 millions d'euros. Les charges de personnel qui ne devront pas excéder le seuil de 23,5 millions d'euros. Les associations qui devront orienter leurs activités avec des dotations en baisse de 1 à 5% du montant demandé en fonction de leur situation financière.

Les Nogentais seront également mis à contribution par une hausse de la fiscalité de l'ordre de 3%. La position de notre ville ne devrait pas changer du fait de cette augmentation. Elle devrait maintenir sa position, dans le Val-de-Marne, au niveau des 10 premières collectivités aux taux les plus bas.

Du fait de la situation économique et surtout de la décision de l'État de lancer la révision des règles de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et de la

péréquation qui pourraient conduire à de nouvelles baisses de dotation dans le cadre d'une évolution contrainte des finances locales, il est difficile de prendre l'engagement de ne pas envisager d'autres hausses de fiscalité pendant les 3 années à venir, pour le cas où notre programme pluriannuel d'optimisation des services ne serait pas à la hauteur de nos attentes !

La préparation du budget de l'exercice 2015 doit, en résumé, répondre aux engagements suivants :

- ↪ Baisse des charges courantes.
- ↪ Limitation à environ 3% du taux de fiscalité directe.
- ↪ Maintien de la qualité des services à la population.
- ↪ Développement et modernisation des infrastructures.
- ↪ Réalisation du contrat de programme Nogent-Baltard.
- ↪ Développement du numérique pour favoriser la relation citoyen.
- ↪ Poursuite du programme d'optimisation des services.

Cette année, nous réaliserons les investissements programmés tels que les études du stadium, les aménagements relatifs à la cité Nogent-Baltard, la 2^{ème} phase de la Maison de la vie associative, l'e-administration répondant aux engagements de l'agenda 21 municipal.

L'engagement 2015 porte sur la réduction de nos charges réelles afin de pondérer la perte cumulée de la dotation globale de fonctionnement soit plus de 1 million d'euros (sans les rythmes scolaires) pour la ville de Nogent-sur-Marne et de préserver un autofinancement prévisionnel à hauteur de 2,5 millions d'euros.

Comme chaque année, la Ville proposera la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2014, tant en fonctionnement qu'en investissement, résultats visés et validés par Mme la Trésorière Principale du Perreux-sur-Marne.

Le BP 2015 sera celui du partage des risques à court et à moyen terme avec une vigilance accrue sur les recettes, mais surtout sur les chapitres concernant le fonctionnement et la masse salariale qui devront être réduits et maîtrisés sur 3 ans.